



RAPPORT ANNUEL 2015



LIBERTÉ ASSURÉE



SOMMAIRE

ÉDITO

RAPPORT DE GESTION

- ▶ LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE
 - LES FAITS MARQUANTS DE L'ENTREPRISE EN 2015
 - L'ACTIVITE ET LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE
 - LA GESTION FINANCIÈRE
 - L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
 - LES FONDS PROPRES
 - LA MARGE DE SOLVABILITÉ
 - LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
- ▶ LES PERSPECTIVES
- ▶ LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)
- ▶ LES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ▶ RAPPORT GÉNÉRAL
- ▶ RAPPORT SPÉCIAL
- ▶ RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS

ANNEXE 1

- ▶ ÉTATS COMPTABLES

ANNEXE 2

- ▶ ÉTATS RÉGLEMENTAIRES

ÉDITO

Créée par des motards pour des motards, la mutuelle décline sur son registre d'assureur, et transversalement avec les autres structures issues comme elle de la FFMC, les mêmes valeurs fondatrices : solidarité, égalité, partage et responsabilisation.

La démarche militante occupe une place centrale dans la vie de la Mutuelle, à tel point que dans son quotidien, elle associe des bénévoles investis, tels que les délégués et les administrateurs. Le « militantisme » correspond à une démarche élargie qui concerne tous les versants de notre activité. Il est partagé par de nombreux salariés de la Mutuelle et également par bon nombre de ses partenaires.

Notre originalité, nous la devons à la conjugaison de ce mode de fonctionnement et à ces talents, qui font qu'aujourd'hui la Mutuelle est perçue comme le modèle à suivre, le référent technique que l'on respecte en matière d'assurance du deux-roues à moteur. La mutuelle se nourrit de son incessante observation du terrain, de sa quête d'excellence technique et de sa flamme militante. Son expérience et sa capacité d'innovation sont immanquablement inspirés par la recherche d'une amélioration constante de l'intérêt général.

La Mutuelle entend bien continuer à consolider la place qu'elle occupe, au cœur du Mouvement, sur le marché de l'assurance et au sein de l'économie sociale et solidaire.

Avec force et fierté, plus mature et plus robuste, la Mutuelle est prête et s'attaque au marché... aux défis qui l'attendent.

Le Conseil d'administration

Direction



Patrick Jacquot
Directeur général



Stéphanie Liohier
Secrétaire général

Conseil d'administration

Président



Patrick Jacquot

Vice-présidents



Alain Borie



Thierry Diller



Philippe Guieu-Faugoux



Christophe Boutinon



Patrick Cazaux



Guillaume Chocteau



Bernard Frayssinhes



Nicolas Lacourte



Cécile Larroutis



Jean Murat

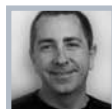


Antoine Staffelli



Erick Tessier

Administrateurs élus des salariés



Éric Fouilloux



Graciella Jacob

A photograph of a modern building with multiple floors, each featuring a balcony enclosed by a glass railing. The building is set against a clear blue sky with a few wispy clouds. The architecture is contemporary, with large windows and a clean, geometric design.

Rapport de gestion

- LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE
- LES PERSPECTIVES
- LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)
- LES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE



1 • LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

LES FAITS MARQUANTS DE L'ENTREPRISE EN 2015

Le contexte Marché

Les tensions économiques ressenties en Europe depuis plusieurs années s'estompent au fil des mois. Dans le prolongement de 2014, l'année 2015 a bénéficié d'un contexte économique international plutôt favorable, ce qui a permis à toute l'Europe et plus particulièrement à la France de renouer avec la croissance. La consommation est ainsi relancée et le marché du 2 et 3 roues s'en trouve impacté positivement.

2014 avait mis un terme aux 6 années d'érosion des ventes de 2 et 3 roues neufs avec une progression de 3,2 % des immatriculations de 2 et 3 roues neufs (+ de 50 cc). En 2015, ce marché se stabilise et atteint 152 188 unités immatriculées (+ 50 cc), soit 226 unités de moins qu'en 2014. Ce léger retard par rapport à 2014 est négligeable (- 0,1 %) d'autant qu'il cache des évolutions très contrastées selon les segments et un contexte réglementaire incertain.

À l'inverse des évolutions constatées en 2014, le segment des petites cylindrées, connaît en 2015 une réelle phase de renouvellement, dynamisé par des nouveautés à succès telles que les Honda Forza, Honda CB125F, Yamaha MT125 et le Sym Fiddle. Ce segment, à la peine depuis plusieurs années, a ainsi enregistré une progression notable de + 7,2 % d'immatriculations, représentant un total de 48 054 d'unités écoulées.

En parallèle, le segment des gros cubes, qui avait mieux résisté ces dernières années, se retrouve pénalisé par des incertitudes d'ordre réglementaires (loi des 100 cv, conditions de retrofit toujours inconnues, passage à une nouvelle norme Euro), et se contracte de 1,7 % avec un total de 93 069 unités immatriculées.

Le sous segment des scooters à 3 roues, quant à lui, connaît un essoufflement de l'engouement initial des ménages cette année, en raison du prix très élevé des scooters et du manque de nouveautés. Ce segment, qui dynamisait le marché l'année dernière, se tasse et enregistre 11 065 unités écoulées, soit une lourde chute de 14,4 %.

Le marché, en mutation, reste néanmoins représenté par les scooters qui constituent le tiers des ventes et les roadsters / basiques qui représentent près de la moitié des ventes. Les autres vocations (trails, customs, sportives, tout terrain) ne représentent qu'un gros tiers du marché.

Considéré séparément, le marché du cyclomoteur, avec 90 228 immatriculations, poursuit son déclin structurel, perdant plus de 8 000 unités par rapport à 2014, soit un recul de 8,3 % sur un an. Ce segment, contraint par des évolutions techniques coûteuses, est délaissé par les constructeurs faute de réelles perspectives de marché.

Le contexte « Accidentologie routière »

Selon les dernières estimations de l'ONISR, 2015 suit le revirement de tendance observé en 2014, à savoir une hausse de la mortalité routière. Le nombre de personnes tuées sur la route en 2015, est en très légère augmentation par rapport à 2014 avec une hausse de + 2,4 %, soit 80 tués supplémentaires.

Les autres indicateurs sont néanmoins à la baisse : 56 109 accidents recensés, soit un recul de - 3,6 % et 70 442 de blessés enregistrés, soit également un recul de - 3,6 %.

Côté 2 roues, la situation reste positive car les dernières estimations font état de 16 cyclomotoristes (- 10%) et 6 motocyclistes tués en moins par rapport à 2014 (- 1 %).



Le contexte Entreprise

La Mutuelle poursuit sa mission d'accueil de tous les conducteurs de 2 et 3 roues à moteur, sans discrimination.

Dans ce contexte, les sociétaires de la Mutuelle se distinguent à nouveau par leur esprit de responsabilité : dans 67 % des accidents moto avec tiers, leur responsabilité n'est pas engagée. Un comportement qui renforce notre modèle assurantiel basé sur l'accompagnement, la transmission et la prévention des risques, et renforce notre stratégie.

Seul opérateur assureur 100 % dédié aux 2 et 3 roues à moteur et à leurs conducteurs, la Mutuelle s'adresse à 100 % du marché.

Elle déploie son expertise et son offre vers tous ses publics : c'est dans ce but que nous avons développé notre filiale Le Courtier Du Motard (LCDM), dont la contribution aux résultats obtenus à la fin de l'exercice 2014 ne cesse de progresser. Aussi, le premier tarificateur pour les 2 et 3 roues à moteur, dédié aux risques des professionnels est en cours de finalisation, au sein de la Direction des Partenariats.

L'offre « AMDM pro » s'adresse à tous professionnels, c'est-à-dire les personnes physiques utilisant un 2 ou 3 roues dans le cadre de leur activité professionnelle ou les personnes morales les mettant à disposition de leurs salariés ou pour compte de tiers.

Parallèlement, la Mutuelle poursuit **l'évolution** en profondeur **de son modèle commercial**, initiée en 2013 visant à positionner ses acteurs et à valoriser son expertise unique sur l'ensemble des segments du marché, en ligne directe avec sa stratégie marketing.

L'année sociale, en termes d'effectifs à fin décembre, c'est : 421 salariés (297 au siège et 124 en région) dont 152 cadres, pour une moyenne d'âge de 45,11 ans. Les femmes représentent 58,67 % de l'effectif global. 66,27 % des collaborateurs de l'entreprise occupent un poste opérationnel (Direction des Opérations Commerciales et Indemnisation, et Direction des Partenariats).

L'effectif est en hausse en 2015, il augmente de 2,43 % par rapport à 2014, (421 salariés contre 411 fin 2014). Sur l'année, 38 personnes ont été embauchées. La mobilité interne se poursuit, puisque 21 collaborateurs en ont bénéficié en 2015.

Les cadres représentent 36,10 % de l'effectif (contre 45,8 % dans le secteur selon l'Observatoire des métiers de l'assurance), dont 55,26 % de femmes, contre 55 % à fin 2014.

Depuis 2015, la Mutuelle souhaite, pour accompagner son développement commercial, renforcer les ressources des métiers opérationnels du commercial et de l'indemnisation.

Le plan de formation accompagne d'ailleurs cette stratégie :

La part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle (dépenses imputables) atteint 3,50 % en 2015. Le budget consacré à la formation à la Mutuelle se situe bien au delà de ce que prévoient la loi (un investissement de 0,9 %) et la CCN (1,5 %).

En 2015, l'engagement formation reste important. Un large investissement a été consenti sur les formations dites « métier » avec les formations visant à accompagner l'évolution des compétences liées aux différents





projets « Oxygène » (nouveau système de gestion) et « GED » (Gestion Electronique des Documents), ainsi que les formations visant à renforcer les compétences commerciales.

Au global, l'investissement formation a représenté un budget de 349 k€ (hors salaires) pour 8 383 heures de formation. Le taux d'accès est de 67 %, plus d'un collaborateur sur deux a bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année.

Comme en 2014, le plan de formation 2015 a été élaboré selon trois axes. L'accent a été mis sur le renforcement de **nos compétences** métier, cela a représenté 75 % des dépenses. 14 % des dépenses ont été consacrées au **management**. Enfin, les actions de formation liées à nos spécificités et autour de l'affirmation de **nos valeurs** ont représenté 11 % des dépenses.

Le taux d'accès selon le sexe reste conforme à notre accord d'entreprise puisqu'il est de 56 % pour les femmes et 44 % pour les hommes.

Les domaines dans lesquels doit porter prioritairement l'effort de développement de compétences des collaborateurs afin d'accompagner les évolutions métiers et la stratégie de développement de la Mutuelle sont les suivants :

- **Le renforcement des compétences managériales**

La conduite des changements nécessite le renforcement des capacités managériales.

Les actions de formation qui contribuent à l'amélioration et l'harmonisation de nos pratiques managériales. L'objectif est que 100 % des managers aient suivi un parcours d'ici 2017.

- **Le développement et l'évolution de nos compétences métier**

Dans un contexte où la Mutuelle a choisi d'engager d'importants projets structurels, des métiers sont amenés à évoluer notamment à la Direction des Systèmes d'Information.

Afin d'affirmer notre position d'assureur référent des 2 et 3 roues à moteurs, ont également été favorisées les actions de formation qui contribuent à l'amélioration des pratiques commerciales adaptées à la stratégie de distribution. Notamment les actions visant à créer une nouvelle dynamique entre le réseau commercial de la Mutuelle et nos partenaires professionnels. La démarche initiée en 2015, visant à permettre à chaque collaborateur d'accéder à une thématique de formation de son choix au regard de ses besoins, doit être poursuivie.

La gestion de la relation sociétaire lors d'un sinistre est également un axe de développement pour transformer le sinistre en opportunité de renforcement de cette relation et de fidélisation de nos sociétaires dans les trois années à venir.

Les projets structurants

En 2015, le programme de refonte du système de gestion des contrats de la Mutuelle a vu se terminer la phase d'étude menée depuis 2013. Cette phase d'étude de la Refonte du Système de Gestion (RSG) a permis d'aboutir en début d'année à la constitution d'une short-list de deux solutions progicielles évaluées sous les angles généraux suivants :

- adéquation avec la cible à atteindre définie par les métiers,
- adéquation avec les objectifs de développement de la Mutuelle,
- adéquation avec le mode de fonctionnement de la Mutuelle,
- retours sur investissements de la mise en œuvre proposée.



L'étude réalisée a également pris en compte la capacité à faire de la Mutuelle, l'organisation nécessaire à la mise en œuvre du projet et les retours et avis des représentants sur personnel sur la mise en œuvre du nouveau système (lors des consultations et d'une expertise du dossier d'étude).

Sur préconisation de la Direction générale, le Conseil d'administration a opté en milieu d'année pour la solution progicielle proposée par Prima Solutions, société française en forte croissance dans le domaine de l'édition de solutions pour les assureurs. Après cette validation, a démarré la phase de pré-étude, visant à préparer le lancement du projet, qui a pris pour l'occasion le nouveau nom de projet « Oxygène ».

Le projet Oxygène a démarré effectivement en septembre 2015, par une phase de formation intensive de l'équipe projet, qui représente environ 90 personnes dans tous les corps de métier de la Mutuelle. Cette formation visait à rapprocher les cultures des deux sociétés en posant les bases du mode de collaboration, un des choix du projet étant d'opter pour une méthode agile qui garantit mieux l'atteinte de l'objectif.

Après cette phase de formation, la définition fine des cibles à atteindre a été réalisée lors d'ateliers, le projet lui-même étant scindé en plusieurs sous-projets relatifs, soit aux métiers principaux (finances, production, indemnisation), soit au projet de migration (migration des données, impacts d'intégration, interfaces & batchs). Parallèlement, les travaux contractuels ont permis la signature du contrat de licence qui lie la Mutuelle et l'éditeur Prima de progiciel, et du contrat d'intégration, qui lie la Mutuelle et Prima en tant que maître d'œuvre de la réalisation. Le contrat d'intégration sera complété en 2016 par un Plan Qualité Projet qui fixe les modes de collaboration et les engagements respectifs.

2015 fut une année riche et dense pour la Mutuelle et ses équipes. Le Comité de coordination, en charge du pilotage du projet Mutoxia, ainsi que les groupes de travail, constitués de collaborateurs, ont déployé toute leur énergie pour que le bâtiment soit prêt à temps et que les équipes du siège soient enfin réunies dans un seul et même lieu : Mezz'O.

Mezz'O est né, comme la Mutuelle, de la mobilisation de personnes autour de valeurs communes telles que le partage, l'échange et l'équité. Mezz'O incarne parfaitement notre stratégie de développement : réaffirmer nos fondamentaux afin de répondre toujours au mieux aux besoins de nos sociétaires, mais aussi donner du sens à tous les acteurs de la Mutuelle et développer la qualité de vie au travail.

Après avoir reçu en mars 2015 la Pyramide d'Argent (grand prix régional de l'immobilier d'Entreprise), Mezz'O s'est vu décerner la Pyramide de Vermeil, en juin 2015. Ce prix salue les meilleurs programmes nationaux répondant à des critères de performance technique, d'intégration environnementale, de durabilité, d'esthétisme et d'innovation.

Le 2 octobre 2015, Altarea Cogedim livre Mezz'O à la SAS Mutoxia Construction. La Mutuelle poursuit ses travaux preneurs avec pour ambition de déménager son siège social au premier trimestre 2016.

La Mutuelle s'est donc dotée d'un nouvel outil de travail favorisant la transversalité des échanges. Mezz'O est un lieu de travail simple, agréable, vecteur d'innovations, d'échanges, de partage et de performance, pour toute la Mutuelle, notre réseau régional y compris.





CHIFFRE D'AFFAIRES

93 305 k€

Progression de 2,049 k€.
Soit une progression de 2,24 % :
la hausse se poursuit malgré un marché
du 2-roues toujours en baisse (- 13,9 %)



L'ACTIVITE ET LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

La Mutuelle s’est dotée, conformément aux exigences de la profession reprises dans l’article 14 de l’ordonnance 2008-1278 du 08/12/2008, d’un Comité d’audit, lequel a rendu son rapport au Conseil d’administration en sa séance du 13 février 2016 pour établir le rapport de gestion. A cette occasion le Conseil d’administration a pris également connaissance du rapport de la mission d’audit du co-commissariat aux comptes sur les comptes 2015.

Les principales caractéristiques de la gestion et des résultats obtenus au cours de l’année 2015 sont détaillées ci-après.

La production

Les sociétaires

Le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire se présentent de la manière suivante :

	Fin 2013	Fin 2014	Variation 2014/2013	Fin 2015	Variation 2015/2014
Nombre de sociétaires	219 569	220 684	0,5 %	220 394	- 0,1 %
Nombre de contrat par sociétaire	1,38	1,38	0,2 %	1,40	0,9 %

Au cours de l’année 2015 comme en 2014, le nombre de sociétaires est en très léger recul et le nombre de contrats par sociétaire progresse de 0,9 % après plusieurs années de stabilité.

Les contrats

Par grandes familles de contrats, les variations sont les suivantes :

Contrats en cours	Fin 2013	Fin 2014	Variation 2014/2013	Fin 2015	Variation 2015/2014
Moto	252 631	254 522	0,7 %	258 704	1,6 %
Cyclo	15 507	17 563	13,3 %	17 760	1,1 %
Auto	34 927	33 161	- 5,1 %	31 226	- 5,8 %
Total	303 065	305 246	0,7 %	307 690	0,8 %

Dans un contexte de marché 2015 qui reste difficile et où les effets de la crise économique et de la concurrence se font toujours plus sentir, 62 614 affaires nouvelles ont été réalisées par les forces commerciales, soit 6,79 % de plus qu’en 2014. Parallèlement, 60 170 résiliations nettes de suspensions et de remises en vigueur ont été enregistrées, soit un taux de résiliation en augmentation de 6,58 % par rapport à 2014.

Les affaires nouvelles Moto sont en progression de 10,90 % par rapport à 2014. Elles représentent 79 % de l’activité de souscription de contrats.

Le portefeuille Moto augmente de 1,6 % par rapport à 2014 et représente 84,1 % des contrats en portefeuille. Les affaires nouvelles Cyclo ont diminué en 2015 de 10,8 % par rapport en 2014. Le portefeuille Cyclo représente 5,8 % des contrats en portefeuille. Ce portefeuille Cyclo augmente en 2015 de 1,1 % et représente 5,8 % des contrats en portefeuille. Le portefeuille Auto recule en 2015 de 5,8 % et représente 10,1 % des contrats en portefeuille.





Le portefeuille tout type de contrats confondus progresse de moins de 1 % sur 2015.

A cette activité s'ajoutent les 1 266 contrats souscrits en 2015 au travers de notre offre Multirisque Habitation en partenariat avec l'AGPM. Environ 7 % de nos sociétaires sont équipés de ce contrat à fin 2015.

Les cotisations

Les cotisations acquises de l'année 2015 (avec l'acceptation) sont de 93,902 millions d'euros, en augmentation de 0,6 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Cotisations (en k€)	Fin 2013	Fin 2014	Variation 2014/2013	Fin 2015	Variation 2015/2014
Moto	76 112	75 507	- 0,8 %	76 160	0,9 %
Cyclo	4 516	5 058	12 %	5 522	9,2 %
Auto	13 634	12 740	- 6,6 %	12 220	- 4,1 %
Total	94 262	93 305	- 1,0 %	93 902	0,6 %

Ce chiffre d'affaires repart à la hausse (+ 0,6 %) après une année de léger recul du chiffre d'affaires qui était la traduction de l'impact des baisses tarifaires 2014 sur les primes moyennes.

La date d'échéance annuelle est fixée au 1er avril. Les cotisations émises sur l'exercice 2015 s'élèvent à 94,046 millions d'euros contre 92,925 millions d'euros en 2014, soit une augmentation des primes émises de 1,21 %.

La gestion des sinistres

Deux indicateurs permettent de suivre et d'évaluer les sinistres. D'une part, la fréquence qui montre le rapport entre le nombre de dossiers sinistres ouverts par contrat et le nombre moyen de contrats souscrits. D'autre part, le rapport sinistres sur cotisations (S/C) qui exprime le rapport entre la charge sinistres et le chiffre d'affaires. Ces éléments sont examinés ci-dessous.

Les fréquences

Les fréquences présentées dans le tableau ci-après correspondent aux fréquences des sinistres par type de contrat toutes garanties confondues.

Cotisations (en k€)	Fin 2013	Fin 2014	Variation 2014/2013	Fin 2015	Variation 2015/2014
Moto	5,05 %	4,96 %	- 1,8 %	4,77 %	- 3,8 %
Cyclo	14,27 %	14,29 %	0,1 %	13,30 %	- 6,9 %
Auto	17,71 %	16,61 %	- 6,2 %	16,42 %	- 1,1 %

Avec un nouveau niveau historiquement bas pour notre Mutuelle, **la fréquence des sinistres Moto** est en amélioration de plus de 3,8 % en 2015. **La fréquence des sinistres Cyclomoteur** est également en amélioration de 6,9 %. Enfin, **la fréquence des sinistres Auto** est en légère amélioration de 1,1 % par rapport à 2014.



La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats

Les évaluations des sinistres ont été effectuées conformément aux règles habituelles de prudence.

En milliers d'euros	MOTO	CYCLO	AUTO	MRH	TOTAL
COTISATIONS ACQUISES	76 160	5 522	12 220		93 902
SINISTRES ANNÉE DE SURVENANCE 2015					
Montant de la charge	51 547	3 117	8 626		63 290
Rapport S/C 2015	68 %	56 %	71 %		67 %
Rapport S/C 2014	67 %	61 %	62 %		66 %
BONIS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS					
Montant des bonis(-) malis(+) dégagés	- 7 893	- 1 439	- 1 475	44	- 10 763
Rapport bonis / malis 2015	- 10 %	- 26 %	- 12 %		- 11 %
Rapport bonis / malis 2014	- 12 %	- 19 %	- 17 %		- 13 %
BONIS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS					
Montant de la charge	43 654	1 678	7 151	44	52 527
Rapport S/C 2015	57 %	30 %	59 %		56 %
Rapport S/C 2014	55 %	42 %	45 %		53 %

a) la charge sinistres - année de survenance 2015

La charge sinistre de l'exercice de survenance 2015, hors frais de gestion et après réassurance, ressort à 67,40 % des cotisations acquises, soit à un niveau :

- très supérieure à celui prévu au budget révisé (61,71 %) ;
- supérieur à celui observé en 2014 (66,32 %).

Elle appelle les commentaires suivants :

- La baisse des fréquences Moto enregistrée depuis début 2012 s'est poursuivie sur l'exercice 2015 pour atteindre 4,77 % contre 4,96 % au 31 décembre 2014. Cette poursuite de la baisse des fréquences est un point très positif, qui traduit la qualité structurelle du portefeuille de contrats de la Mutuelle. Nous notons cependant qu'au cours de l'année 2015, après avoir atteint son point le plus bas en septembre, la fréquence remonte légèrement ces derniers mois du fait vraisemblablement d'un hiver tardif.

- Le coût moyen sinistre Moto passe d'un montant de 4 396 € au 31 décembre 2014 à 4 040 € au 31 décembre 2015, soit une baisse (8 %). Cette baisse du coût moyen en 2015 s'explique essentiellement par la baisse du coût moyen hors dossiers graves.

> Dossiers graves supérieurs à 152 k€.

Il existe 28 dossiers graves à fin 2015 pour un montant net de réassurance de 11,912 millions d'euros alors qu'il existait 27 dossiers graves à fin 2014 pour un montant de 11,268 millions d'euros.

La charge sinistre dossiers graves 2015 est donc supérieure à celle de l'année 2014 (vue au 31 décembre 2014) et impacte le S/C de l'exercice 2015 d'environ 0,7 %.



La Mutuelle maintient
quasiment ses placements ISR
(Investissement Socialement Responsable)

86 %

PLACEMENTS RESPONSABLES



La charge sinistre grave de la Mutuelle a fortement augmenté depuis l'exercice 2011, soit depuis cinq ans :

- En nombre d'évènements (25 évènements en moyenne depuis 2011 contre 15 avant 2011).
- En charge globale avant réassurance (19 millions d'euros de charge en moyenne depuis 2011 contre 9 millions d'euros avant 2011).
- En charge globale après réassurance (9 millions d'euros de charge en moyenne depuis 2011 contre 6 millions d'euros avant 2011).
- Cette charge sinistre grave (nette de réassurance) représente plus de 11 % du chiffre d'affaires en moyenne depuis 2011. La moyenne était de 8 % avant 2011. Cette charge sinistre grave impacte le ratio S/C de 3 points.

> Dossiers réassurés supérieurs à 500 k€.

Au 31 décembre 2015, il y a 12 dossiers réassurés pour un coût net de réassurance de 7,9 millions d'euros. Il y avait 9 dossiers réassurés au 31 décembre 2014 pour un montant de 6,4 millions d'euros.

La charge 2015 « gros dossiers réassurés » est donc également supérieure à ce qu'elle était en 2014.

> Provision pour tardif

Le montant de la provision des dossiers tardifs de l'exercice de survenance 2015 s'élève au 31 décembre 2015 à 5,31 millions d'euros contre 5,712 millions d'euros l'année précédente. Cette légère diminution s'explique essentiellement par des fréquences sinistres globalement en baisse.

b) la charge sinistres sur exercices antérieurs

Au 31 décembre 2015, les exercices antérieurs dégagent, après réassurance, un boni de liquidation significatif de 10,763 millions d'euros qui représente 11,46 % des cotisations acquises.

Ce boni est inférieur à celui de l'année précédente (12,433 millions d'euros).

L'existence de boni significatifs de l'exercice 2015 marque (comme les années précédentes) une évaluation prudente des provisions telles qu'effectuées au 31 décembre 2014.

Ces boni 2015 sur exercices de survenance antérieurs proviennent des principaux éléments suivants :

- Les gros dossiers graves réassurés des années de survenance antérieures à 2015 ressortent globalement en léger boni de liquidation (400 k€) après réassurance. Cependant, de ce boni de liquidation technique vient se déduire un montant significatif 1,143 million d'euros d'actualisation des rentes qui s'explique par la baisse des taux sans risques.
- La liquidation toutes années de survenance confondues des dossiers corporels (hors graves réassurés) est bonne et dégage la partie la plus significative des boni de liquidation de l'exercice (6,1 millions d'euros).
- La Corporelle Conducteur dégage un boni également significatif de 2,1 millions d'euros.
- Les dossiers tardifs (2014) survenus sur l'exercice 2015 sont plus importants en valeur que la provision constituée au 31 décembre 2014 pour couvrir ce risque. Ainsi, un léger mali sur tardifs se dégage cette année pour un montant de 213 k€. Cette situation tranche avec l'exercice précédent pour lequel il y avait eu un boni sur tardifs significatif de 1,287 million d'euros.



Les provisions techniques

La provision pour frais de gestion sinistres

Au 31 décembre 2015, la provision pour frais de gestion sinistres augmente de 471 k€ par rapport au 31 décembre 2014. Elle s'élève à 6,310 millions d'euros et représente 3,9 % de la provision pour sinistres à payer (très proche du niveau à fin de l'exercice précédent).

La provision pour abandons sur avances sur recours futures

Le solde des avances sur recours (dans le cadre de la procédure Indemnisation Recours Corporels Automatique IRCA) au 31 décembre 2015 s'élève à 7,615 millions d'euros, montant en légère diminution par rapport à fin 2014 (7,814 millions d'euros).

Des compléments significatifs d'avance sur recours auront lieu dans les exercices à venir sur des dossiers sinistres corporels connus au 31 décembre 2015 qui ont été estimés à 13,193 millions d'euros.

Des travaux ont été effectués en 2015 pour affiner le pourcentage de pertes sur avances sur recours effectuées au 31 décembre 2015 et de pertes futures sur avances sur recours à effectuer sur les exercices de survénance 2015 et antérieurs.

Ces travaux, sans changer la méthode de provisionnement 2014, l'améliorent. Les principales modifications sont les suivantes :

- Un même taux de provision pour les pertes sur avances effectuées et les pertes sur avances à effectuer
- Un taux appliqué par année de survénance avec notamment un taux plus fort sur les années 2010 à 2012.
- Le total des avances sur recours (effectuées et à effectuer) est en baisse assez significative par rapport à 2014 (2,163 millions d'euros). Cette baisse s'explique par une meilleure maîtrise de la procédure « avance sur recours » depuis deux ans.
- Cette baisse du volume d'avances sur recours avec un taux de provisionnement moyen de 26 % (taux assez proche de 2014) entraîne une baisse de la provision globale de 761 k€.

La provision pour risques en cours

Au 31 décembre 2015, la provision est constituée selon les modalités de calcul prévues par le Code des assurances (calcul sur la base des deux derniers exercices). Elle s'élève à 4,195 millions d'euros contre 3,221 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une dotation sur l'exercice de 974 k€.

La provision pour risques d'exigibilité

Au 31 décembre 2015, les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de plus-value latente nette globale. Dans ce contexte, aucune provision pour risques d'exigibilité n'a été constatée.

La réassurance

L'architecture de réassurance

Le plan de réassurance en 2015 a évolué par rapport à 2014 sur les points suivants :

• Les traités GEMA

En 2015, l'architecture du traité RC auto a été modifiée par le découpage en deux sections de la tranche 2.





Ce découpage permet aux cédantes du GEMA de pouvoir mieux ajuster l'architecture de réassurance à leurs besoins de réassurance.

Le montant de l'aggregate du traité couvrant la revalorisation des rentes a été relevé de 2 millions d'euros à 2,5 millions d'euros.

• Le traité AMDM

La couverture de l'individuelle conducteur C3 a été intégrée au traité sous-jacent par la création d'une seconde section. Les caractéristiques du traité antérieur ont été conservées.

Les sinistres importants

Les sinistres les plus importants indemnisés par la Mutuelle sont relatifs à la garantie responsabilité civile corporelle. L'analyse des sinistres « responsabilité civile corporelle » dont le montant est supérieur à 152 k€ des trois derniers exercices de survenance, vue au 31 décembre de leur année de survenance, est retracée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	2013	2014	2015
Nombre de sinistres	14	26	25
Charge sinistres brute	10 847	21 330	17 646
Participation réassureurs	- 5 262	- 10 502	- 6 792
Charge sinistres nette	5 585	10 828	10 854
Cotisation acquise de l'exercice	94 262	93 305	93 902
S/C brut	11,5 %	22,9 %	18,8 %
S/C net	5,9 %	11,6 %	11,6 %

La part des sinistres supérieurs à 152 k€ sur l'exercice de survenance représente, avant réassurance, 18,8 % du chiffre d'affaires contre 22,9 % pour l'exercice 2014 (vue à fin 2014). 2015 est un exercice au cours duquel 25 dossiers supérieurs à 152 k€ ont été enregistrés contre 26 en 2014 (vue à fin 2014). Après réassurance, la part des sinistres supérieurs à 152 k€ en 2014 est de 11,6 %, identique à 2014 (vue à fin 2014).

Le solde de réassurance

Le solde technique des opérations de réassurance (tous traités confondus) sur l'exercice comptable est en faveur des réassureurs de la Mutuelle pour un montant de 3,750 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

- Cotisations cédées	+ 6 772 k€
- Prestations cédées	- 343 k€
- Variation des provisions pour sinistres cédées	- 5 439 k€
TOTAL	+ 990 k€

Soit + 1,05 % des cotisations acquises.

Les frais généraux

Le ratio de frais généraux est un indicateur essentiel de gestion. Calculé à partir des charges par destination, son évolution, après variation des provisions des frais de gestion sinistres, frais d'acquisition à reporter, et après déduction



des produits en atténuation (produits correspondant aux remboursements de frais généraux exposés), est la suivante :

Ratio de frais généraux	2013	2014	2015
par rapport aux produits techniques	39,85 %	42,00 %	42,58 %
% frais de gestion sinistres	8,22 %	9,19 %	9,67 %
% frais d'acquisition	16,28 %	14,76 %	15,12 %
% frais d'administration	12,11 %	15,14 %	14,24 %
% autres charges techniques	3,24 %	2,91 %	3,55 %

Sur l'exercice 2015, le ratio de frais généraux augmente passant de 42,00 % à 42,58 %. Cette augmentation est due en grande partie à la phase d'investissements structurants (installation des équipes dans les locaux du nouveau siège, mise en route de la Gestion Electronique des Documents, mise en place des logiciels nécessaires à la réalisation récurrentes des travaux liés à la réglementation Solvabilité II) et de commissions de courtage supérieures aux attentes grâce à une meilleure production de contrats qu'attendue.

Au titre de l'exercice 2015, la Mutuelle a bénéficié d'un Crédit Impôt Compétitivité Emploi s'élevant à 568 k€. Ce crédit d'impôt est venu en déduction des charges de personnels.

Les frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés durant l'exercice 2015 ont concerné la recherche sur l'accidentologie des 2 roues à moteur, le développement de nouvelles solutions de garanties corporelles, et la solidité des indicateurs financiers face à des contextes et environnements défavorables (outil ORSA).

Les frais de ces projets évalués selon la méthode de calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR) sont en cours d'estimation à la date de fin de rédaction de ce document.



LA GESTION FINANCIÈRE

Les résultats des placements financiers

Le rendement financier

La performance financière du portefeuille en 2015 est de 1,72 % pour une performance 2014 de 7,63 %.

Les plus-values latentes du portefeuille de valeurs mobilières sont en régression, passant de 15,655 millions d'euros à fin 2014 à 12 951 millions d'euros à fin 2015, soit une diminution de 2,704 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, le portefeuille de placements financiers est composé de 70 % d'obligation (lignes détenues en direct et OPCVM), 3 % d'OPCVM d'obligation convertible, 1 % de FCPR Infrastructure, 11 % d'OPCVM action, 7 % de comptes rémunérés, 2 % d'OPCVM monétaire et 6 % d'OPCVM monétaire dynamique.

Le résultat comptable

En 2015, les placements financiers ont apporté 5,213 millions d'euros de produits financiers qui se décomposent de la manière ci-dessous :

- Revenus (dividendes + coupons)	+ 3 909 k€
- Plus-values réalisées	+ 2 698 k€
- Moins-values réalisées	- 919 k€
- Provision pour dépréciation des immeubles	- 237 k€
- Frais de gestion des placements et charges financières	- 238 k€
TOTAL	+ 5 213 k€

Soit, 5,55 % des cotisations acquises.

Ce résultat comptable des placements financiers est comparable à celui de l'exercice 2014. En effet, celui-ci était de 5,225 millions d'euros en 2014 et représentait 5,6 % des cotisations acquises.

Les produits financiers sont ventilés en deux parties en fonction de l'origine des fonds placés :

- La première, correspondant au placement des fonds alloués aux provisions techniques, contribue au résultat technique pour un montant de 3,904 millions d'euros ;
- la deuxième, qui vient rémunérer les fonds propres, contribue au résultat non technique pour un montant de 1,326 million d'euros.

Les provisions pour dépréciation

Au 31 décembre 2015, trois lignes d'OPCVM sont en moins-value latente mais ne présentent pas les caractéristiques d'une dépréciation à caractère durable. Dans ce contexte, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a donc été constatée en fin d'exercice.

De même aucune dépréciation n'est nécessaire sur le portefeuille obligataire.

L'évaluation des immeubles

Conformément à la réglementation en vigueur, la Mutuelle a fait réaliser une expertise immobilière quinquennale de l'ensemble de ses immeubles en 2015.

S/C SOIT + 5 %

66 %

les fréquences sinistres
restent en baisse,
cependant 2014 s'est caractérisé
par un nombre important
de dossiers graves,
ce qui a augmenté
la charge sinistres
(61 % en 2013).



Une promesse de vente pour la cession des bâtiments plus anciens a été signée en 2013. Une promesse de vente a également été signée en 2015 pour les bâtiments les plus récents. Le prix de vente potentiel constitue une base solide de valeur vénale représentative du prix du marché. Cette valeur nous avait conduit dès la réception de la lettre d'intention en 2014, à la constitution d'une dépréciation à hauteur de 238 k€ par rapport à la valeur nette comptable de ces bâtiments.

Au 31 décembre 2015, tous les immeubles après dotation de provision sur les bâtiments les plus récents sont en plus-values latentes. Ces plus-values s'élèvent à 3,482 millions d'euros, en hausse de 281 k€.

Les délais de paiement

L'ensemble des factures liées à la gestion des dossiers sinistres est réglé au fur et à mesure de leur enregistrement dans l'applicatif métier, sauf celles relatives aux prestataires, qui sont regroupées et réglées en fin de mois, et les cas de litige.

Les factures des frais généraux sont réglées aux fournisseurs à trente jours date de facture, sauf en cas de litige matérialisé par l'absence de bon à payer.

L'échéancier des paiements des factures fournisseurs au 31 décembre 2015 est le suivant :

Délais de paiement de la dette fournisseurs	En k€	En %
Solde entre 0 et 30 jours	970	80 %
Solde entre 30 et 60 jours	144	12 %
Solde au delà de 60 jours	91	8 %
	1 205	100 %





Les filiales et participations

L'ensemble des filiales et des participations de la Mutuelle est récapitulé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Capital	réserve et report à nouveau	Quote-part capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis	Chiffres d'affaires HT du dernier	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	
				Brute	Nette				
Filiales									
SASU LCDM	40	28	100 %	40	40	-	1 817	37	
SARL Les Éditions de la FFMC	32	568	50 %	2	2	-	4 746	4	
Participation de 20 % à 50 %									
SAS Mutopia Construction	1 444	-	29,3 %	422	422	891	-	365	
AFDM Pro	50	-	20,0 %	10	10	-	Créée en 2014, 1 ^{er} exercice clos au 31/12/2015		
Participation de 10 % à 20 %									
Néant									
Participation de 5 % à 10 %									
Néant									
Participation inférieure à 5 %									
SCI GEMA	2	-	2,0 %	30	30	23	237	123	
SOCRAM	70 000	107 677	0,7 %	710	710	-	83 354	12 814	
MATMUT Protection Juridique	7 500	12 449	0,5 %	37	37	-	31 674	3 275	
IMA	31 407	21 976	0,5 %	245	245	-	-	2 261	
IMA GIE	3 547	338	0,1 %	4	4	-	386 916	-	
OFI Partenaires	10 000	4 143	2,0 %	329	329	-	-	- 60	
Total des titres de participation				1 829	1 829				

Les informations financières sont celles de l'exercice 2014, sauf pour la SASU LCDM pour laquelle ce sont celles de l'exercice 2015.

SASU Le Courtier Du Motard

La Mutuelle a créé le 1er septembre 2009 « Le Courtier Du Motard » (LCDM), société de courtage 100 % captive de la Mutuelle dont la forme juridique est une SASU au capital de 40 k€. Cette structure juridique constitue un canal de distribution complémentaire de notre offre de contrats 2 roues à moteur. Cette structure fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

L'évolution des éléments principaux des comptes de la SASU Le Courtier Du Motard au cours des trois derniers exercices comptables est la suivante :

En milliers d'euros	2013	2014	2015	
Capitaux propres	54	68	131	
Chiffre d'affaires	1 406	1 576	1 817	
Résultat	15	63	37	



L'activité de cette structure a poursuivi son développement en 2015 et son chiffre d'affaires a progressé de 15 %. Au cours de l'exercice 2015, le nombre de partenaires (courtiers et motocistes) a progressé de 6 %.

L'exercice 2015 se clôture sur un excédent de 37 k€.

SARL Les Éditions de la FPMC

L'évolution des éléments principaux des comptes de la filiale SARL Les Éditions de la FPMC au cours des trois derniers exercices comptables connus à ce jour est la suivante :

En milliers d'euros	2012	2013	2014
Capitaux propres	414	507	600
Chiffre d'affaires	5 741	5 504	4 746
Résultat	93	93	4

L'exercice 2014 de la SARL Les Éditions de la FPMC s'est clôturé sur un recul du chiffre d'affaires de 13,8 % lié au contexte difficile dans lequel se trouve la presse écrite et sur un résultat excédentaire de 4 k€.

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel laisse apparaître un produit de 155 k€. Ce produit correspond principalement à des reprises de provisions pour risques relatifs à plusieurs litiges prud'homaux et à diverses régularisations sociétaires et sinistres minorées des dotations exceptionnelles sur les amortissements dérogatoires.

L'intéressement et la participation aux bénéfices

Conformément à l'application de l'accord d'intéressement signé avec le Comité d'entreprise le 24 juin 2013 et compte tenu du résultat 2015 déficitaire, il n'y a pas d'intéressement au titre de l'exercice 2015.

Le montant des abondements versés en 2015 sur les placements réalisés sur le PEE et PERCO de l'entreprise est de 83 k€.

De même, au titre de l'exercice 2015, il n'y a pas de participation.

Les impôts

Les différents crédits d'impôts obtenus par la Mutuelle au titre de l'exercice 2014 et comptabilisés en 2015 s'élèvent à 209 k€.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, la Mutuelle relève du régime de droit commun (article 206-1 du CGI) et les excédents sont ainsi soumis à l'impôt sur les sociétés.

Le résultat comptable, avant impôt sur les sociétés, est un déficit 0,903 million d'euros. Après imputation des différentes déductions et réintégrations, le résultat fiscal de l'exercice 2015 est déficitaire de 0,387 million d'euros.

Les dépenses réintégrées dans le résultat fiscal ne concernent ni des amortissements de véhicules non déductibles, ni de dépenses somptuaires.



Sociétaires mandatés
par le Conseil d'administration,
et relais sur le terrain
des orientations stratégiques,
les délégués bénévoles sont répartis
dans 54 délégations,
dont 14 délégations nomades.

83

DÉLÉGUÉS BÉNÉVOLES



Ce résultat fiscal déficitaire permet de récupérer une partie de l'impôt sur les sociétés payé au titre du résultat excédentaire 2014. Ce Carry back est un produit de 0,111 million d'euros.

Au 31 décembre 2015, le montant des déficits fiscaux reportables au niveau du groupe d'intégration fiscale (AMDM + LCDM) sur les prochains exercices s'élèvent à 1,227 million d'euros.

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le report à nouveau déficitaire

Au 31 décembre 2015, le report à nouveau déficitaire s'élève à 3,906 millions d'euros. Il correspond au résultat déficitaire de l'exercice 2011 diminué de l'affectation des résultats excédentaires 2012, 2013 et 2014 conformément aux résolutions approuvées par les précédentes Assemblées générales.

Le résultat

L'exercice 2015 se clôture donc sur une perte de 0,792 million d'euros qui sera affecté en totalité au report à nouveau déficitaire, suivant la proposition de résolution du Conseil d'administration soumise à l'adoption de l'Assemblée générale.

LES FONDS PROPRES

Le fonds d'établissement

L'article R334-7 du Code des assurances prévoit que le montant du fonds d'établissement doit être égal au tiers de l'exigence minimale de la marge de solvabilité.

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2006 avait approuvé l'augmentation du fonds d'établissement à 10 millions d'euros par prélèvement de 7 millions d'euros sur le fonds de développement.

Au 31 décembre 2015, l'exigence minimale de la marge de solvabilité étant de 15,654 millions d'euros, le montant minimum du fonds d'établissement est de 5,218 millions d'euros.

Le fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale dans laquelle sont comptabilisés, au-delà des fonds nécessaires au fonds d'établissement minimum, les droits d'adhésion perçus par la Mutuelle à l'entrée de tout nouveau sociétaire, conformément à l'article 6 des statuts, ainsi que les résultats des exercices lorsqu'ils sont excédentaires, en l'absence de report déficitaire.





Le fonds de développement s'élève, au 31 décembre 2015, à 37,696 millions d'euros contre 36,173 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette variation de 1,523 million d'euros correspond à la perception des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires au titre de l'exercice.

Les droits d'adhésion

Le droit d'adhésion est la contribution des nouveaux sociétaires au fonds de développement de la Mutuelle.

Jusqu'en 1999, ils étaient soumis à l'impôt et aux taxes convention d'assurances. La loi des finances pour 1999 a reconsidéré le traitement de ces droits d'adhésion, conformément aux attentes des mutuelles du GEMA.

L'article « 209 IV » du Code général des impôts reconnaît, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1998, les droits d'adhésion comme des apports versés par les sociétaires.

Les droits d'adhésion sont ainsi défiscalisés, au titre de l'impôt sur les sociétés, à hauteur d'un montant égal au rapport entre le montant minimal de la marge de solvabilité exigée par la réglementation et le nombre de sociétaires constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2015, le montant du droit d'adhésion défiscalisable s'élève à 71,03 € HT. Les droits d'adhésion, fixés par l'Assemblée générale ordinaire 2015 à 55,05 euros HT par nouveau sociétaire, sont donc affectés en totalité aux fonds propres pour leur montant hors taxes.

La réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est une réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu. Elle est constituée en cas de vente, avant leur échéance de remboursement, de valeurs évaluées conformément à l'article R332-19 du Code des assurances (à l'exception des obligations à taux variable).

Cette réserve a été mouvementée au cours de l'exercice 2015 des ventes réalisées nettes d'impôt sur les sociétés. Son montant au 31 décembre 2015 est de 4,102 millions d'euros contre 3,567 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 1^{er} janvier 2016, le principe de cette réserve est supprimé pour les sociétés d'assurances non-vie. Son montant sera transféré au compte « autres réserves ». Une résolution de l'Assemblée générale 2016 doit valider cette écriture technique.





LA MARGE DE SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2015, sa composition et son évolution sont les suivantes :

En milliers d'euros	2013	2014	2015
Marge à constituer par rapport aux primes	13 635	15 654	15 075
Marge à constituer par rapport aux sinistres	14 546	14 578	14 835
Marge à constituer (a)	14 546	15 654	15 654
Fonds propres corrigés (b) - Marge constituée	40 407	45 401	45 402
dont droits d'adhésion de l'année	1 453	1 688	1 523
dont affectation du résultat de l'année précédente	310	318	1 493
dont résultat de l'année	318	1 493	- 792
Plus value latentes (c)	13 590	18 857	16 433
Total éléments constitutifs du ratio économique (d=b+c)	53 997	64 258	61 835
Ratio comptable (b/a)	2,78	2,90	2,90
Ratio économique (d/a)	3,71	4,10	3,95

La marge à constituer est identique à celle de 2014. Les fonds propres sont stables en raison d'un montant des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires compensé par le déficit de l'exercice et l'augmentation des actifs incorporels. Dans ce contexte, le ratio comptable calculé sur les fonds propres corrigés reste stable à 2,90.

Les éléments constitutifs du ratio économique comprennent, en plus des fonds propres, les plus-values latentes des placements financiers. Les éléments constitutifs de la marge économique sont en diminution de 4 % en raison de la baisse des plus-values latentes. Le ratio économique passe donc de 4,10 à 3,95. La marge de solvabilité constituée reste très satisfaisante, car elle correspond à pratiquement 4 fois le minimum réglementaire.

LES ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est à signaler.





2 • LES PERSPECTIVES

Si 2015 était l'année de la relance de l'action commerciale auprès de tous les conducteurs de 2 et 3 roues à moteur, 2016 est l'année de l'offensive.

L'objectif est de conserver notre portefeuille dans un contexte économique très concurrentiel et de convaincre les motards et scooteristes de la qualité et de la justesse de nos offres d'assurances, par des actions de communication très ciblées et par la rationalisation des processus commerciaux permettant une meilleure efficacité dans la prise en charge des flux.

Pour 2016, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer l'inflation du coût de l'assurance aux cotisations des contrats en stock à l'échéance, ainsi que pour les affaires nouvelles. Pour faciliter le démarrage de l'année commerciale, les tarifs 2016 des affaires nouvelles seront disponibles dès le début de l'année, contrairement aux années précédentes.

Un Business Plan construit sur une stratégie de distribution :

2016 est la deuxième année du business plan triennal qui décrit la trajectoire à suivre. Il est un outil de pilotage de notre stratégie.

Directement lié à la stratégie de développement de notre Mutuelle qui ambitionne le doublement de ses parts de marchés d'assurances des 2 et 3 roues à moteur sur dix ans, le business plan commercial contextualise et donne des jalons à l'évolution de notre modèle commercial, ainsi qu'au déploiement sur le terrain de notre stratégie de distribution multi canal.

Ce déploiement repose, plus que jamais, sur le lien direct et la qualité de la relation de la Mutuelle avec ses sociétaires.

Enfin, dans ce cadre et pour atteindre la cible des 13 % de parts de marchés de l'assurance des 2 et 3 roues à moteur des particuliers et de ceux à usages professionnels, que nous visons à l'horizon 2024, la mise en œuvre opérationnelle en 2015 de la marque « AMDM Pro » représente un levier d'activités commerciales indispensables dans la réalisation de la stratégie de développement définie.

L'année 2016 verra l'installation de la Mutuelle dans ses nouveaux locaux, la poursuite du projet Oxygène et la poursuite de sa stratégie de développement. Notre budget 2016 arrêté par le Conseil d'administration du 13 décembre 2015 prévoit un résultat excédentaire de 104 k€ tenant compte d'un développement du chiffre d'affaires de 3,3 %.

3 • LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

La Mutuelle a entrepris depuis plusieurs années, différentes actions qui relèvent de la RSE. Elle a également signé la charte AFA (Association Française de l'Assurance) qui réunit le GEMA (Groupement des Entreprises Mutuelles de l'Assurance) et la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances) et contribue à la réalisation des indicateurs annuels RSE de l'AFA.

En 2012, la Mutuelle a concrétisé les actions RSE en constituant un groupe de travail avec des représentants de différents services dans l'objectif de réaliser un rapport RSE.



Ce groupe de travail a défini la démarche RSE de la Mutuelle en adoptant une définition approuvée par la Direction générale :

La Mutuelle agit en faveur d'une économie sociale et solidaire. Dans le cadre de la charte AFA/GEMA, elle développe une politique de responsabilité sociale et met en œuvre des actions au bénéfice de ses parties prenantes, tant en termes de gouvernance que de produits/services et de pratiques internes.

Prenant pour base les trois piliers environnementaux, sociaux et économiques du développement durable et la charte de développement durable de l'assurance, adoptée en 2009 par le GEMA et la FFSA, elle s'engage autour des 5 objectifs de la charte :

1. être acteur responsable du développement durable ;
2. contribuer à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences, et à la préservation de l'environnement ;
3. accompagner le développement économique, participer à la réduction des vulnérabilités sociales et contribuer à une protection sociale durable ;
4. favoriser une politique d'investissements responsables ;
5. développer le fonctionnement des acteurs dans un cadre environnemental et social responsable.

La Mutuelle traduit ses engagements et s'appuie sur ses valeurs mutualistes pour définir sa politique RSE en 5 grands domaines :

- le domaine Gouvernance,
- le domaine Environnemental,
- le domaine Métier/Service,
- le domaine Social /Politique sociale,
- le domaine Social/Contribution-mécénat.

4 • LES INFORMATIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE

L'entreprise est gouvernée selon ses statuts, portés à la connaissance de chaque sociétaire, et les administrateurs au sein du Conseil d'administration se conforment, pour exercer leurs mandats, au Code de déontologie des Mutuelles du GEMA (Groupement des Mutuelles d'Assurances), organisme professionnel qui rassemble les entreprises à caractère mutualiste régies par le Code des assurances.

Les pouvoirs qui ne relèvent pas de l'autorité de l'Assemblée générale des sociétaires, constituée en 2015 de 273 représentants élus lors de la réunion de 52 Assemblées régionales, sont confiés à un Conseil d'administration composé de 15 membres dont deux sont élus par le personnel de l'entreprise. Le Conseil d'administration délègue au Président Directeur Général les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'entreprise. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les statuts et le Code des assurances à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

En 2015, le Conseil d'administration s'est réuni au cours de 8 séances et le taux de présence des administrateurs a été de 90 %. 9 administrateurs ont suivi au moins un parcours de formation.



Le Comité d'audit s'est réuni au cours de cinq séances et a procédé, lors de ces séances, aux interviews du Directeur Général, de la Secrétaire générale, du Responsable du Département Finances, de la Responsable du Service Contrôle Interne, du Responsable du Directeur des Systèmes d'Information, de l'Expert Comptable et des Commissaires aux Comptes. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration après chaque séance.

Le coût des rémunérations et frais alloués au mandataire social et aux mandataires mutualistes (administrateurs et délégués bénévoles) s'est élevé à 536 k€ Les jetons de présence, reçus au titre des mandats dépendant de la fonction de mandataire social, ont été entièrement versés à la Mutuelle.

Le Conseil d'administration a nommé des délégués, mandataires mutualistes lesquels ont mis en œuvre en direction des sociétaires les rencontres sociétaires. Ce dispositif s'inscrit dans le contexte de l'animation de la vie mutualiste pour permettre aux nouveaux sociétaires de connaître et comprendre l'esprit de la Mutuelle, son mode de gouvernance et ses valeurs. Ces rencontres s'ouvrent aussi à tous les sociétaires et permettent d'affiner les connaissances de ceux-ci sur le fonctionnement de la Mutuelle et de son environnement, et de susciter leur curiosité pour leur donner envie de participer aux Assemblées régionales ou de s'investir sur un mandat de représentation tant à l'Assemblée générale qu'aux Commissions des sinistres.

Les délégués favorisent la relation avec l'environnement du 2 roues et déploient une activité de réflexion et de relais d'informations auprès des antennes FFMV locales. Cela entretient la dynamique du réseau social motard qui alimente la réflexion de la Mutuelle sur la pratique du 2 roues et sert aux sociétaires dans leur quotidien d'utilisateurs. Ils développent aussi des activités d'information pour promouvoir l'action de défense de la pratique du 2 roues à moteur de la Mutuelle auprès des motocistes, moto-clubs, moto-écoles ou encore auprès des jeunes dans les collèges.

Rapport des commissaires aux comptes

► RAPPORT GÉNÉRAL
► RAPPORT SPÉCIAL

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Assurance Mutuelle des Motards, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'assurance mutuelle à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Provisions techniques

Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance de votre société d'assurance mutuelle sont estimés en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note II paragraphes 1.1.8 et 8 de l'annexe.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard notamment de l'expérience de la société d'Assurance Mutuelle des Motards, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Provisions pour dépréciation du portefeuille de titres

Les dépréciations sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note II paragraphe 1.1.4 de l'annexe. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la société d'Assurance Mutuelle des Motards et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans ce cadre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille et Ajaccio, le 29 avril 2016

KPMG Audit FS II

Joëlle Bouchard

Actionnaire

SARL COREVAL

Alain Perret

Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE

souscrits par les administrateurs visés par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle Assurance Mutuelles des Motards, nous devons vous présenter, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Marseille, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit FS II

Joëlle Bouchard

Actionnaire

SARL COREVAL

Alain Perret

Associé



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 IV-1 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code de commerce suivantes :

I / Avec la SCIC AFDM Professionnel

- Entité concernée :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, associée de la SCIC AFDM Professionnel.

10-Convention de mise à disposition de personnel

- Nature et objet :

L'Assurance Mutuelle des Motards a souhaité mettre à disposition de la SCIC AFDM Pro un salarié pour 80 % de son temps, et ce, pour une durée déterminée. Cette mission s'étend du 9 novembre 2015 au 16 mai 2016. Elle a pour objet principal de réaliser un diagnostic de la situation commerciale et de soutenir l'AFDM Pro dans le développement de son activité de formation auprès des entreprises, administrations et collectivités.

- Modalités :

Cette mise à disposition est convenue à titre gratuit.

Les conventions suivantes (20 à 41) approuvées lors des exercices antérieurs et reconduites par tacite reconduction ont été autorisées par le conseil d'administration du 12 décembre 2015 :



II / Avec S.A.R.L. les Éditions de la F.F.M.C.

- Entité concernée :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée à 50 % de la S.A.R.L. Les Éditions F.F.M.C, représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

20 - Convention d'édition de la publication « COMMUTERS »

- Nature et objet :

L'Assurance Mutuelle des Motards a souhaité publier et diffuser à l'ensemble de ses sociétaires une publication nommée « COMMUTERS » afin d'informer efficacement ces derniers.

Elle a confié aux Editions de la F.F.M.C., dans le cadre de la convention d'édition signée le 30 juillet 2013, la réalisation rédactionnelle, les travaux de graphisme, d'impression, de façonnage, de routage, d'achat des fournitures et d'affranchissement des envois, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

- Modalités :

Au titre de l'exercice 2015, les Éditions F.F.M.C. ont facturé à votre société d'assurance mutuelle une prestation d'un montant de 599 395 €.

21 - Convention de mandat non exclusif relative à la gestion des abonnements à la revue « Moto Magazine »

- Nature et objet :

Dans le cadre de la convention de mandat, signée le 13 mai 2004, entre les Éditions de la F.F.M.C. et l'Assurance Mutuelle des Motards, les Éditions F.F.M.C. ont confié un mandat non exclusif à l'Assurance Mutuelle des Motards pour proposer à la souscription et conclure en son nom et pour son compte, les abonnements à la revue périodique « Moto-Magazine ».

En outre, l'Assurance Mutuelle des Motards percevra pour le compte des Éditions de la F.F.M.C. le paiement des abonnements souscrits par les abonnés avec lesquels elle contractera pour compte et, reversera chaque mois, par virement, le montant des abonnements perçus au cours du mois précédent.

Cette mission est rémunérée à hauteur de 5 % du montant TTC de chaque abonnement recueilli.

Cette convention a été conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

- Modalités :

Au 31 décembre 2015, le solde du compte courant des Éditions de la F.F.M.C. relatif aux flux des abonnements encaissés, déduction faite des versements, présente un solde créditeur de 1.347 €.

Les flux de l'exercice sont les suivants :

Solde au 1 ^{er} janvier 2015	- 12 355 €
Abonnements	+ 1 311 902 €
Règlements	- 1 298 200 €
Solde au 31 décembre 2015	1 347 €

L'Assurance Mutuelle des Motards a été rémunérée à hauteur des 5 % par abonnement TTC. Pour l'exercice 2015 elle a perçu un montant de 65 969 € TTC.

RATIO DE SOLVABILITÉ

4,10 %

Avec une marge de solvabilité à 4,10 % à fin 2014, la Mutuelle couvre de 4 fois son risque. Indicateur en progression de 0,40 % par rapport à 2013



III / Avec la Fédération Française des Motards en Colère - F.F.M.C. Nationale

- Entité concernée :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, est adhérente de la F.F.M.C.

30 - Cotisation annuelle à la F.F.M.C.

- Nature et objet :

Dans sa séance du 1er novembre 2008, votre Conseil d'administration a autorisé la signature du Protocole d'accord fixant les modalités de calcul et de règlement de la cotisation annuelle versée à la F.F.M.C.

La cotisation annuelle est calculée sur la base du chiffre d'affaires de l'exercice. Cette cotisation est calculée en appliquant le taux de cotisation correspondant au niveau de tranche dans lequel se situe le chiffre d'affaires.

Cette convention a été conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

- Modalités :

Au titre de l'exercice 2015, le pourcentage de cotisation retenu est de 0.17 %. Ainsi, le montant de la cotisation s'élève à 158 037 €.

IV / Avec la SAS Le Courtier du Motard

- Entité concernée :

Le Courtier du Motard, société de courtage détenue à 100 % par l'Assurance Mutuelle des Motards.

40 - Convention de rémunération de courtage

- Nature et objet :

Dans le cadre de l'avenant n° 6 à la convention initiale du 25 février 2010, l'Assurance Mutuelle des Motards verse, à la S.A.S. Le Courtier du Motard, une commission de :

- 16 % des primes émises, nettes de remboursement, pour chaque contrat souscrit ou renouvelé distribué par le réseau de partenaires intermédiaires en assurance de la SAS Le Courtier du Motard. La prime émise HT s'entend hors garantie Jurimotard et Save ;

- 11 % des primes émises, nette de remboursement et de droits d'adhésion, pour chaque contrat souscrit ou renouvelé apporté par l'intermédiaire du partenaire AGPM et souscrit par les sociétaires AGPM ;

- 6 % des primes émises, nette de remboursement et de droits d'adhésion, pour chaque contrat outre-mer souscrit ou renouvelé apporté par l'intermédiaire du partenaire AGPM.

La convention initiale se renouvelle annuellement par tacite reconduction. L'avenant n° 6 a été signé le 1^{er} janvier 2014.

- Modalités :

Au titre de l'exercice 2015, le total des commissions versées par votre société d'assurance mutuelle s'est élevé à 1 816 832 €

41 - Prestations de service relatives à la mise à disposition de moyens

- Nature et objet :

Dans sa séance du 24 octobre 2009, votre conseil d'administration a approuvé une convention de prestations de service relative à la mise à disposition de moyens.

- Modalités :

Au titre de l'exercice 2015, ces prestations se sont élevées à 187 762 €.





CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R 322-57 du Code des Assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SAS Le Courtier du Motard

Convention d'avance en compte courant

- Nature et objet :

Dans sa séance du 21 mai 2011, votre Conseil d'administration a approuvé la signature d'une convention d'avance en compte courant dont le montant ne pourra pas excéder la somme de 150 000 €.

Cette avance est rémunérée sur la base de 80 % du T4M.

Cette convention, signée le 1^{er} juillet 2010, est prévue pour une durée de 5 ans. Cette avance pourra être renouvelée pour une durée supplémentaire de 5 ans par tacite reconduction.

- Modalités :

Au 31 décembre 2015, le compte courant présente un solde débiteur de 17 488 € en faveur de l'Assurance Mutuelle des Motards et aucune rémunération n'a été facturée.

Avec S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C.

Affichage publicitaire dans le local dénommé « Motothèque » situé sur le Circuit Carole à Tremblay (93) France

- Nature et objet :

Dans le cadre de la convention Motothèque du Circuit Carole, il a été convenu que l'Assurance Mutuelle des Motards dispose d'un espace d'information et d'affichage publicitaire dans le local situé sur le Circuit Carole à Tremblay en France (93) appartenant aux Éditions F.F.M.C.

Cet accord a été signé le 2 janvier 2013 pour une durée de 3 ans.

- Modalités :

Le montant annuel de la redevance relative à l'affichage publicitaire permanent s'élève à 48 085 € TTC.

Ajaccio et Marseille, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit FS II

Joëlle Bouchard

Actionnaire

SARL COREVAL

Alain Perret

Associé

ANNEXE 1

Etats

comptables



I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique de l'exercice empêchant la comparaison des postes du bilan et du compte de résultat d'un exercice sur l'autre n'est à signaler.

II - INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES METHODES UTILISEES

PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le Code des assurances et lorsque ledit code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Postes du bilan

Actifs incorporels

Ce poste comprend le droit au bail versé sur les locaux de certaines agences et les logiciels. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

A compter de l'exercice 2006, 100 % des immeubles sont amortis selon la méthode prospective des composants (dont les durées d'amortissement s'échelonnent de 15 à 40 ans).

L'application de cette méthode au titre de l'exercice 2015 a fait l'objet d'une dotation nette aux amortissements dérogatoires de 66 k€.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales. La dernière expertise quinquennale a été effectuée en 2015.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

Valeurs mobilières

Le portefeuille de valeurs mobilières est composé de valeurs «amortissables» et «non amortissables» telles que définies aux articles R 332-19 et R 332-20 du Code des assurances. Elles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêts courus.



A la date de clôture, les valeurs «non amortissables» (sicav et F.C.P.) sont évaluées sur la base de leur valeur de réalisation au sens de l'article R 332-20-1.

Une comparaison entre valeur de réalisation et valeur d'achat est effectuée de manière globale et non pas ligne à ligne, sauf si certaines valeurs sont en situation de moins-value latente «à caractère durable» à la date de clôture.

Ainsi une provision pour dépréciation durable peut être constituée dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- des indices objectifs permettent de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Au 31 décembre 2015, le portefeuille de valeurs «non amortissables» était en plus-values latentes pour un montant de 6 238 k€, et il n'existait pas de titres présentant des moins-values à caractère durable.

Ce portefeuille figurait à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 62 275 k€.

Quant aux valeurs « amortissables » (obligations et sicav d'obligations), conformément à l'article R 332-19 du Code des assurances, le prix d'achat du titre est rapproché ligne à ligne de sa valeur de remboursement. La différence entre ces deux valeurs est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre et portée en charge ou en produit. Elle est appelée «correction de valeur».

La valeur nette du titre (valeur d'achat nette de correction de valeur) est ensuite comparée à sa valeur de réalisation à la date de clôture. Au 31 décembre 2015, le portefeuille de «valeurs amortissables» dégageait des plus-values latentes pour 6 713 k€.

Créances nées d'opérations d'assurance directe

Ce poste comprend essentiellement les comptes des « sociétaires débiteurs » et des « sociétaires en contentieux ».

De ces montants viennent se déduire les provisions qui y sont rattachées, à savoir : les provisions pour primes à annuler et primes contentieuses.

Les provisions pour primes à annuler sont destinées à faire face aux annulations probables à intervenir après l'inventaire sur les primes émises et non encaissées.

Le taux de provision tient compte de l'ancienneté de l'arriéré.

Les provisions pour primes contentieuses couvrent les risques de non recouvrement sur les créances pour lesquelles une procédure contentieuse est en cours. Le taux de provision retenu correspond au pourcentage des créances en contentieux non encaissées.



Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Agencements et installations : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 4 à 6 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Un amortissement dégressif sur 3 ans est pratiqué sur le matériel informatique, selon les taux de droit commun.

Comptes de régularisation actif

Il s'agit essentiellement de frais techniques et non techniques engagés sur l'exercice 2015 et rattachables aux exercices suivants.

Ils se décomposent comme suit :

- *Frais d'acquisition à reporter*

Ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés en appliquant le rapport des «cotisations émises non acquises» sur les «cotisations émises» au total des frais d'acquisition de l'exercice.

Au 31 décembre 2015 la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats (31 mars 2016).

Ce rapport passe ainsi de 25,30 % au 31 décembre 2014 à 25,16 % au 31 décembre 2015.

- *Différence sur les prix de remboursement - actif*

Il s'agit de la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat des titres «amortissables», lorsque la valeur de remboursement est supérieure. Cette différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres, comme indiqué au paragraphe «1-1-4».

Lorsque la valeur de remboursement est inférieure à la valeur d'achat, cette différence est enregistrée au passif.

- *Charges constatées d'avance*

Ce sont essentiellement les frais de publicité, achats de fournitures, abonnements et autres frais généraux engagés sur l'exercice 2015 et relatifs à l'exercice suivant.

Provisions techniques

Ces provisions sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés, les bénéficiaires de contrats et les victimes de sinistres. La part des provisions à la charge des réassureurs figure à l'actif.

- *Provisions pour cotisations non acquises et risques en cours*

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation. Elle est calculée au prorata



temporis contrat par contrat. Comme évoqué au paragraphe sur les frais d'acquisition à reporter, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats.

La provision pour risques en cours, classée au bilan en «Autres provisions techniques», est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est régie par l'article A 331-17 du Code des assurances.

Elle se calcule, contrat par contrat ou par des méthodes statistiques, séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances, sur la base de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent comme suit :

$$\frac{\text{Charges totales (sinistres+administration+autres charges techniques)}}{\text{cotisations acquises}}$$

L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour cotisations non acquises.

Les 7 catégories retenues pour la Mutuelle, selon la réglementation, sont la RC Auto, la Dommage Auto, la Dommage aux biens, les Catastrophes naturelles, l'Assistance, la Protection juridique et les Dommages corporels.

Le montant de la provision constituée au 31/12/2015 est de 4 195 k€, soit une dotation complémentaire de 974 k€ sur l'exercice 2015.

• *Provisions pour sinistres à payer*

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les risques RC matériel, Défense recours, Dommages collisions et Tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent, également :

- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) déterminées en fonction de l'analyse du passé et des sinistres 2015 connus au 31 janvier 2016.
- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Ce calcul des frais de gestion à venir est effectué par type de risques, à partir d'un nombre d'opérations et d'un coût moyen par opération. Cette méthode tient compte de l'avancement de la gestion d'un dossier sinistre au-delà du seul règlement.

Au 31 décembre 2015, la provision pour frais de gestion sinistres représente 3,94 % de la provision pour sinistres à payer.

• *Prévisions de recours*

C'est la provision relative au montant des recours que la Mutuelle estime pouvoir encaisser. Le montant des recours à encaisser concerne essentiellement les avances sur recours corporel dans le cadre de la convention



Au 31 décembre,
le portefeuille de la Mutuelle
comptait 305 246 contrats,
dont 254 522 en moto et 17 563 en cyclo.

305 246

CONTRATS



IRCA. En ce qui concerne les risques évalués au coût moyen, les coûts sont déterminés nets de recours encaissés et ne nécessitent donc pas la constitution d'une provision complémentaire jusqu'à l'exercice de survenance 2009. A compter de l'exercice de survenance 2010, les prévisions de recours à encaisser des risques en coût moyen ont été provisionnées de manière dissociée des provisions de règlements.

A compter de l'exercice 2014, une provision sur abandon de recours sur avances futures a été effectuée.

Cette provision a pour objectif de compléter la provision pour avances sur recours à annuler et la provision pour tardifs sur abandon de recours en provisionnant les abandons futures sur les avances non encore réalisées.

Sur l'exercice 2015, la provision sur les recours à encaisser d'un montant de 4 021 k€ intègre la provision sur recours à encaisser tel que défini ci-dessus ainsi que la provision sur abandon de recours sur avances futures. Le calcul de ces deux provisions a été uniformisé.

- *Autres provisions techniques*

Cette rubrique comprend la provision pour risques en cours (décrite précédemment), les provisions mathématiques des rentes et la provision pour risques d'exigibilité.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge. Elles ont été calculées conformément aux règles fixées par les articles A 331-10 à A 331-12.

La provision pour risques d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette moins-value latente nette globale est calculée conformément à l'article R331-5-1 du Code des assurances et doit faire l'objet (a minima) d'une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans. Au 31 décembre 2015, compte tenu de l'existence de plus-values latentes, cette provision n'a pas été constituée.

Compte de résultat

Produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre opérations « techniques » et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie opérations « non techniques ».

Les produits nets des placements ont été enregistrés dans le compte non technique au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la quote-part des placements transférée au compte technique a été calculée comme suit :

$$\frac{\text{Produits nets des placements} \times \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Prov. techn.nettes de réass.} + \text{capitaux propres}}$$

Soit 3 904 k€ au 31 décembre 2015, et 3 881 k€ au 31 décembre 2014.





Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Mutuelle utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

Consolidation

La Mutuelle dépasse les seuils légaux pour établir des comptes consolidés.

La Mutuelle dispose de deux filiales rentrant dans son périmètre de consolidation : les Editions de la F.F.M.C. et la S.A.S.U Le Courtier du Motard.

La taille de celles-ci et leur volume de fonds propres ne justifient pas la mise en œuvre d'une consolidation pour améliorer l'information financière.

D'après les derniers états financiers communiqués (au 31 décembre 2014), les principaux chiffres des Editions de la F.F.M.C. sont les suivants :

- Chiffre d'affaires :	4 746
- Résultat comptable :	4
- Situation nette :	604

La S.A.S.U Le Courtier du Motard a démarré son activité au 1er septembre 2009.

D'après ses états financiers au 31 décembre 2015, les principaux chiffres sont les suivants :

- Chiffre d'affaires :	1 817
- Résultat comptable :	37
- Situation nette :	168

A compter de l'exercice 2010, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Il n'a été fait aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable.

CHANGEMENTS DE METHODES OU DE PRESENTATION

Il n'a pas été effectué aucun changement de méthode ou de présentation.



III - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN

FONDS PROPRES

Fonds d'établissement

Tel que fixé par les statuts, le fonds d'établissement de la Mutuelle s'élève à 10 000 k€, suite à une augmentation de 7 000 k€ par prélèvement sur fonds de développement, décidée en AGE du 4 juin 2006.

Fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale, qui comprend le complément de fonds recueilli au-delà du fonds d'établissement lors de la constitution de la Mutuelle. Elle est alimentée, en outre, par les droits d'adhésion prévus à l'article 6 des Statuts.

Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

Solde au 31 décembre 2014 :	36 173
Droits d'adhésion nets de taxes	1 523
Solde au 31 décembre 2015 :	37 696

Réserve de capitalisation

Selon le Code des assurances, la réserve de capitalisation est une «réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.»

Cette réserve est constituée lors des sorties (vente ou conversion), réalisées avant leur échéance, des valeurs mobilières réglementées.

Cette réserve est taxée à l'impôt sur les sociétés à partir du 1er janvier 2010. Elle a donné lieu d'une part, à l'acquittement d'une exit taxe de 10 % assise sur son montant au 31 décembre 2009. Cette exit taxe a été portée en diminution du fonds de développement. D'autre part, depuis 2010 les variations de cette réserve ont été enregistrées nettes de l'impact de l'impôt sur les sociétés.

Au 31/12/2012, une contribution complémentaire de 7 % a été instaurée par la loi de finances 2013. Cette taxe complémentaire à l'exit taxe est assise sur le montant de la réserve de capitalisation au 31 décembre 2009. Cette taxe d'un montant de 11 k€ a été prélevée par diminution du fonds de développement.

Le solde de cette réserve s'élève à 4 102 k€ au 31 décembre 2015 contre 3 567 k€ au 31 décembre 2014. Cette réserve a augmenté de 535 k€ au titre de l'exercice 2015.

A compter du 01 janvier 2016 le mécanisme de la réserve de capitalisation est supprimé.

En application de l'article 19 du décret n° 2015-513 du 07 mai 2015 le montant de la réserve capitalisation au bilan à la clôture au 31/12/2015 sera viré au compte « autres réserves » au 01 janvier 2016.



Report à nouveau

Selon décision de l'Assemblée générale annuelle, le résultat 2014, soit un bénéfice de 1 493 k€, a été affecté au report à nouveau déficitaire.

Droits d'adhésion

La loi de finances exonère les droits d'adhésion 2010 d'impôt sociétés dans une limite qui n'est pas atteinte par la Mutuelle. Ce principe permet l'enregistrement direct des droits d'adhésion perçus en fonds de développement.

HORS BILAN

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements de l'Assurance Mutuelle des Motards en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été chiffrés pour la première fois au 31 décembre 2004.

Les engagements cumulés et actualisés au 31 décembre 2015 s'élèvent à 572 089 €.

Avals, cautions et garanties données

Le montant des avals, cautions et garanties donnés par l'Assurance Mutuelle des Motards s'élève à 2 327 k€ au 31 décembre 2015.

ANNEXE 2

Etats

réglementaires



► Bilan actif

En milliers d'euros	31-12-2015	31-12-2014
ACTIFS INCORPORELS	1 714	434
PLACEMENTS	177 235	170 723
TERRAINS ET A3:D24	5 031	5 393
PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATION	1 407	1 407
VALEURS MOBILIÈRES	170 601	163 772
CRÉANCES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES - ACCEPTATION	197	152
PART DES RÉASSUREURS DANS PROV. TECHN.	62 127	56 688
PROVISIONS POUR SINISTRES	62 127	56 688
CRÉANCES	10 056	13 139
CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	7 319	7 848
CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE ET ACCEPTATION	457	3 427
AUTRES CRÉANCES	2 281	1 864
* PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX	15	21
* ETAT ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	1 106	465
* FOURNISSEURS DÉBITEURS		307
* AUTRES DÉBITEURS	1 160	1 071
AUTRES ACTIFS	5 970	1 362
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	5 526	1 536
DISPONIBILITÉS	444	- 174
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	6 092	5 935
TOTAL DE L'ACTIF	263 194	248 282

► Bilan passif

En milliers d'euros	31-12-2015	31-12-2014
CAPITAUX PROPRES	47 100	45 836
FONDS D'ÉTABLISSEMENT	10 000	10 000
FONDS DE DÉVELOPPEMENT	37 696	36 173
RÉSERVE DE CAPITALISATION	4 102	3 567
REPORT À NOUVEAU	- 3 906	- 5 398
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 792	1 493
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	202 510	189 099
PROVISIONS POUR COTISATIONS NON ACQUISES	23 646	23 502
PROVISIONS POUR SINISTRES	161 981	150 358
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	16 883	15 239
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	928	944
DETTES POUR DÉPÔTS ESPÈCES REÇUS DES RÉASSUR.	3 889	3 335
AUTRES DETTES	8 222	8 600
DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	993	1 417
DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	885	34
DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	0	0
AUTRES DETTES	6 344	7 148
* PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX	1 607	2 519
* ETAT ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	2 601	2 911
* FOURNISSEURS	1 610	1 198
* AUTRES CRÉDITEURS	526	516
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	544	473
TOTAL DU PASSIF	263 194	248 282



► Tableau des engagements

En milliers d'euros	31-12-2015	31-12-2014
ENGAGEMENTS REÇUS	58 238	53 353
NANTISSEMENTS DES RÉASSUREURS	52 353	50 873

► Compte de résultat technique non-vie

En milliers d'euros	BRUT	CESSIONS	NET 2015	NET 2014
PRIMES ACQUISES	93 902	6 772	87 129	86 219
COTISATIONS	94 046	6 772	87 273	85 839
VARIATION DES COTISATIONS NON ACQUISES	- 144		- 144	380
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	3 904		3 887	3 881
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	1 388		1 388	1 285
CHARGES DES SINISTRES	66 812	5 782	61 030	57 814
PRESTATIONS ET FRAIS PAYÉS	55 189	343	54 846	51 916
VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES	11 623	5 439	6 184	5 898
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	1 644		1 644	- 84
VARIATION DE LA PROV.MATH.DES RENTES	670		670	256
VARIATION DE LA PROV.POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ				
VARIATION DE LA PREC	974		974	-340
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	28 840		28 840	29 118
FRAIS D'ACQUISITION	15 091		15 091	14 629
FRAIS D'ADMINISTRATION	13 747		13 747	14 489
COMMISSIONS REÇUES DES RÉASSUREURS	1		1	
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	3 360		3 360	2 732
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSUR. NON-VIE	- 1 462	990	- 2 452	1 805

► Compte de résultat non technique

En milliers d'euros	2015	2014
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	- 2 452	1 805
PRODUITS DES PLACEMENTS	6 441	9 454
REVENUS DES PLACEMENTS	3 435	3 709
AUTRES PRODUITS DES PLACEMENTS	308	878
PROFITS PROVENANT DE LA RÉALISATION DES PLACEMENTS	2 698	4 867
CHARGES DES PLACEMENTS	1 228	4 229
FRAIS GESTION INTERNE ET EXTERNE DES PLACEM. ET FRAIS FINANCIERS	238	659
AUTRES CHARGES DES PLACEMENTS	71	208
PERTES PROVENANT DE LA RÉALISATION DES PLACEMENTS	918	3 362
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	- 3 904	- 3 881
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	9	11
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	155	261
INTERRESSEMENT, PARTICIPATION ET ABONDEMENT	83	981
TAXES BONI MALI		560
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	- 269	387
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 792	1 493



► État C1 non-vie - Résultats par contrats - France

En milliers d'euros	AUTOMOBILE (cat. 22-23)	DOMMAGES AUX BIENS PARTICULIERS (cat. 24)	CATASTROPHES NATURELLES (cat. 27)	TOTAL GÉNÉRAL
PRIMES ET ACCESSOIRES ÉMIS	67 423		747	94 023
ANNULATIONS ET CHARGE DES RISTOURNES	- 16			- 23
SOUS-TOTAL (PRIMES NETTES)	67 439		748	94 046
PROV. PRIMES NON ACQUISES CLÔTURE	16 966		188	23 646
PROV. PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE	16 944		195	23 502
SOUS-TOTAL (PRIMES DE L'EXERCICE)	67 418		754	93 902
SINISTRES PAYÉS	41 956	18	284	71 047
VERSEMENTS PÉRIOD. DE RENTES PAYÉES	473			473
RECOURS ENCAISSÉS	8 487	53	1	25 034
FRAIS DE GESTION DES SINISTRES	6 065		55	8 703
PROVISIONS POUR SINISTRES CLÔTURE	149 990	86	437	177 328
PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE	141 563	160	201	162 028
PRÉVISIONS DE RECOURS À ENC. CLÔTURE	3 458			15 346
PRÉVISIONS DE RECOURS À ENC. OUVERTURE	3 643			11 669
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES CLÔTURE	16 883			16 883
AUTRES PROV. TECHNIQUES OUVERTURE	15 239			15 239
SOUS-TOTAL (CHARGE DES PRESTATIONS)	50 263	- 109	574	68 456
FRAIS D'ACQUISITION	10 823		120	15 093
FRAIS ADMIN. ET AUT. CHARGES TECH. NETS	11 272		125	15 719
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	3 124	1	10	3 887
SS-TOTAL (PRODUITS FINANCIERS NETS)	3 124		10	3 887
PRIMES CÉDÉES AUX RÉASSUREURS	6 764			6 772
PART REASS. DANS PRESTATIONS PAYÉES	310		33	343
PART REASS. DANS PROV. TECH. CLÔTURE	61 906		146	62 127
PART REASS. DANS PROV. TECH. OUVERT.	56 518		95	56 688
SS-TOTAL (CHARGE DE LA RÉASSURANCE)	1 066		- 84	990
RÉSULTAT TECHNIQUE	- 2 881	111	30	- 2 469

► Annexe 1-2 et 1-13 / Provisions techniques

En milliers d'euros	BILAN 2015	BILAN 2014
ANNEXE 1-12		
PROVISION POUR RISQUES EN COURS	4 195	23 221
ANNEXE 1-13 A		
PRÉVISION DE RECOURS À ENCAISSER	15 346	11 669
ANNEXE 1-13 B (*)		
PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE	162 028	155 008
PREST. PAYÉES DANS L'EX. SUR EX. ANT.	21 132	23 209
PROV. POUR SIN. SUR EX.ANT. À CLÔTURE	116 508	101 471
BONIS / MALIS (=11-12-13)	24 387	30 328

(*) MONTANTS BRUTS DE FRAIS DE GESTION ET NETS DE RECOURS

► Annexe 1-13 C / Évolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (*)

ANNÉE D'INVENTAIRE En milliers d'euros	Exercice de survenance				
	2011	2012	2013	2014	2015
213					
RÈGLEMENTS	48 274	45 577	31 739		
PROVISIONS	24 205	28 156	38 629		
TOTAL DES SINISTRES (S)	72 479	73 734	70 368		
PRIMES ACQUISES (P)	84 939	91 245	94 211		
POURCENTAGE (S/P)	85,33 %	80,81 %	74,69 %		
2014					
2014 RÈGLEMENTS	50 440	8 907	41 631	31 996	
PROVISIONS	21 025	23 493	20 625	48 736	
TOTAL DES SINISTRES (S)	71 465	72 400	62 256	80 732	
PRIMES ACQUISES (P)	84 939	91 245	94 211	93 328	
POURCENTAGE (S/P)	84,14 %	79,35 %	66,08 %	86,50 %	
2015					
2015 RÈGLEMENTS	51 910	51 403	45 573	44 287	33 565
PROVISIONS	18 354	18 252	13 963	32 594	45 276
TOTAL DES SINISTRES (S)	70 263	69 655	59 535	76 881	78 842
PRIMES ACQUISES (P)	84 939	91 245	94 211	93 328	93 902
POURCENTAGE (S/P)	82,72 %	76,34 %	63,19 %	82,38 %	83,96 %

(*) MONTANTS BRUTS DE FRAIS DE GESTION ET NETS DE RECOURS



► État détaillé des placements (en millier d'euros)

IMMEUBLES				Valeur inscrite au bilan				
Désignation des valeurs ou des actifs	Nombre	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de rembours.
Montpellier B1B2 - 1056 Rue Croix Verte	1	F	France	4 756	-3 455	1 301	2801	0
Montpellier B3B4 - 1027 Rue Croix Verte	1	F	France	5 079	-2 629	2 450	2450	0
Paris-Rue de Lyon	1	F	France	622	-562	60	780	0
Rouen-Rue J.Lelieur	1	F	France	259	-184	75	310	0
Bordeaux-Av.du Gal. Larminat	1	F	France	194	-148	46	270	0
Toulon-Rue Picot	1	F	France	105	-85	20	120	0
Lyon-Av.Jean Jaurès	1	F	France	303	-242	61	280	0
Annecy-Av.de Genève	1	F	France	83	-60	23	130	0
Clermont Ferrand-Av Agriculture	1	F	France	190	-114	76	170	0
Nice-Rue de Rivoli	1	F	France	256	-180	76	360	0
Parts sociales SAS MUTOPIA	1	F	France	422	0	422	422	0
Total Immeubles				12 269	- 7 658	4 611	8 093	0
VALEURS MOBILIÈRES								
O.P.C.V.M. MONÉTAIRES ET C.A.T.				16 335	0	16 335	16 335	0
TRES.PER.IS.TP ISR OFI FCP4DEC	29	F	FR0011381227	2 929	0	2 929	2 929	0
CM - Livret Institutionnel				6 248	0	6 248	6 248	0
CE - LIVRET ASSOCIATIS				2 102	0	2 102	2 102	0
CRED COOP - LIVRET INSTITUTIONNEL				2 030	0	2 030	2 030	0
CRED COOP - LIVRET INSTITUTIONNEL				3 014	0	3 014	3 014	0
CRED COOP - LIVRET ASSOCIATIONS				12	0	12	12	0
O.P.C.V.M. MONÉTAIRES DYNAMIQUES				10 713	0	10 713	11 033	0
OFI INVEST.GRADE C.T.I FCP 4D	101300	F	FR0000979866	10 713	0	10 713	11 033	0
O.P.C.V.M. TAUX VARIABLES				13 553	0	13 553	14 231	0
OFI BOND ALLOCATION I SI.4DEC	1685	F	FR0000011066	6 288	0	6 288	6 536	0
OFI EURO HIGH YIELD I FCP 4DEC	24500	F	FR0010596783	1 775	0	1 775	2 251	0
OFI HIGH YIELD 2018 C/D FCP 4D	20000	F	FR0011412584	2 002	0	2 002	2 028	0
OFI CREDIT ETI PART I FIA	100	F	FR0011759430	596	0	596	597	0
OFI HIGH YIELD 2020 CD FCP4DEC	2000	F	FR0012799765	1 992	0	1 992	1 907	0
Fédéral Taux Variable	841		FR0010859785	900	0	900	912	0
O.P.C.V.M. - CONVERTIBLES				3 601	0	3 601	4 426	0
SINGL.OFI CV.INTL I EUR H C.2D	75000	L	LU0336374540	3 601	0	3 601	4 426	0
OBLIGATIONS ACTIONS				16 422	0	16 422	20 580	0
OFI EURO ACTIONS ISR D FCP4DEC	58000	L	FR0000971178	4 531	0	4 531	4 652	0
ROCHE-BRUNE EUR.ACT.P FCP 3DEC	1650	F	FR0010237503	2 736	0	2 736	4 379	0
OFI MULTISE.EUROPE ISR CL.I C.	60000	F	LU0185497350	5 012	0	5 012	7 459	0
SSP OFI EUROPE SMALL CAP ID 2D	84	F	LU1209226379	803	0	803	795	0
SSP OFI LARGE CAP EURO ID 2D	360	F	LU1209227773	3 340	0	3 340	3 295	0
F.C.PR. INFRAVIA (1)				1 650	0	1 650	1 909	0
INFRAVIA A FPCI 2DEC	9900	F	FR0010647735	950	0	950	1 056	0
INFRAVIA B FPCI	10000	F	FR0010648873	10	0	10	118	0
INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	10000	F	FR0011297951	690	0	690	735	0



► État détaillé des placements (suite)

				Valeur inscrite au bilan				
Désignation des valeurs ou des actifs	Nombre	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de rembours.
OBLIGATIONS				107 591	-184	107 591	114 119	106 961
DAIMLER 0,625%15-050320	1 000 000	D	DE000A168650	998	0	998	996	1 000
BPCE 4,60%04-200216 TSR	1 000 000	F	FR0010049643	1 010	-10	1 010	1 005	1 000
SCHNEIDER 4%05-110817 EMTN	2 000 000	F	FR0010224337	2 001	-1	2 001	2 123	2 000
CFF 3,375%06-180116 EMTN S.312	1 000 000	F	FR0010271148	943	57	943	1 001	1 000
CIF EUROMORTG.4%06-251016 EMTN	1 000 000	F	FR0010385906	967	29	967	1 032	1 000
RATP 4,5%08-280518 EMTN	1 000 000	F	FR0010620898	1 090	-61	1 090	1 110	1 000
CSSE FIN.3,625%10-260218 EMTN	2 000 000	F	FR0010859777	1 901	61	1 901	2 156	2 000
CAFFIL3,500%SEP20 EMTN	2 000 000	F	FR0010945964	2 065	-26	2 065	2 305	2 000
CREDIT LYONNAIS 4,40%11-130721	1 740 000	F	FR0011062595	1 919	-59	1 919	2 016	1 740
GECINA 4,75%12-110419 EMTN	500 000	F	FR0011233337	496	2	496	563	500
BOUYGUES 3,625%12-160123	3 000 000	F	FR0011332196	3 006	-1	3 006	3 446	3 000
CIE FIN.FON.2,375%12-1122 EMTN	2 000 000	F	FR0011356997	2 059	-12	2 059	2 236	2 000
AUCHAN 2,375%12-121222 EMTN	4 100 000	F	FR0011372622	4 174	-16	4 174	4 398	4 100
AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	1 700 000	F	FR0011439835	1 728	-7	1 728	1 848	1 700
GR.AUCHAN 2,25%13-060423 EMTN	2 000 000	F	FR0011462571	1 999	0	1 999	2 120	2 000
HSBC SFH 2%13-161023 EMTN	5 000 000	F	FR0011470764	5 053	-13	5 053	5 483	5 000
PLASTIC OMNIUM 2,875%13-290520	4 500 000	F	FR0011502830	4 490	3	4 490	4 703	4 500
AIR LIQ.FIN.1,5%13-170619 EMTN	3 600 000	F	FR0011521277	3 587	5	3 587	3 737	3 600
DANONE 2,25%13-151121 EMTN	4 500 000	F	FR0011625409	4 614	-26	4 614	4 840	4 500
ESSILOR 2,375%14-090424 EMTN	4 000 000	F	FR0011842913	4 022	-4	4 022	4 342	4 000
GECINA 1,75%14-300721 EMTN	5 000 000	F	FR0012059202	5 027	0	5 027	5 088	5 000
IMERYS 2%14-101224 EMTN	1 500 000	F	FR0012370872	1 523	-2	1 523	1 523	1 500
CM.ARKEA 1%15-260123 EMTN	3 000 000	F	FR0012467520	2 977	3	2 977	2 902	3 000
ENGIE0,50%13MAR22 EMTN	3 000 000	F	FR0012602753	2 872	10	2 872	2 918	3 000
LAFARGE 4,75%05-23032020 EMTN	2 271 000	X	XS0215159731	2 339	-27	2 339	2 615	2 271
WENDEL 4,375%05-090817	3 050 000	X	XS0224749100	3 084	-19	3 084	3 234	3 050
EXOR 5,375% 07-120617	1 500 000	X	XS0300900478	1 519	-14	1 519	1 602	1 500
LAFARGE INDX RTG09-161219 EMTN	1 000 000	X	XS0473114543	1 075	-30	1 075	1 176	1 000
INVESTOR 3,25%10-170918 EMTN	2 000 000	X	XS0542591580	1 954	27	1 954	2 158	2 000
3CIF 4%10-120118 EMTN	2 000 000	X	XS0557992889	2 040	-22	2 040	2 123	2 000
HSBC BANK 3,125%10-151117 EMTN	2 000 000	X	XS0558893094	1 995	3	1 995	2 109	2 000
RABOBANK NED.4%12-110122	500 000	X	XS0728812495	533	-11	533	587	500
ST GOBAIN 3,625%12-280322 EMTN	1 000 000	X	XS0760364116	994	2	994	1 140	1 000
ST GOBAIN 3,625%12-150621 EMTN	2 000 000	X	XS0791007734	2 002	-1	2 002	2 265	2 000
PROCTER & GAMBLE 2%12-160822	5 500 000	X	XS0816704125	5 539	-8	5 539	5 898	5 500
NESTLE FIN 1,75%12-120922	4 000 000	X	XS0826531120	3 970	6	3 970	4 270	4 000
VW INTL FINANCE 2%13-260321	2 000 000	X	XS0909788290	2 126	-9	2 126	2 029	2 000
UNIBAIL 2,5%13-120623 EMTN	3 000 000	X	XS0942388462	2 971	5	2 971	3 240	3 000
DEUTSCHE BAHN FIN 1,75%13-1120	2 000 000	X	XS0988384904	2 030	-8	2 030	2 136	2 000
BASF 2,5%14-220124	4 000 000	X	XS1017833242	4 103	-17	4 103	4 391	4 000
UNIBAIL 2,5%14-260224 EMTN	5 000 000	X	XS1038708522	5 019	-3	5 019	5 383	5 000
VW INTL FINANCE TV14-150419	4 000 000	X	XS1057486471	3 778	8	3 778	3 871	4 000
Total valeurs mobilières				169 865	- 184	169 681	182 633	106 961
Total des immeubles et valeurs mobilières				182 134	- 7 842	174 292	190 726	106 961



► État détaillé des placements (suite)

			Valeur inscrite au bilan					
Désignation des valeurs ou des actifs	Nombre	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de rembours.
PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATIONS								
PRÊTS				736		736	736	0
ACTIONS LOGEMENTS				736		736	736	0
TITRES DE PARTICIPATION				1 407		1 407	2 880	0
détenus dans les sociétés suivantes :								
SARL Editions FFMC	4			2		2	302	0
SAS LCDM	4 000			40		40	168	0
SCI GEMA	2			30		30	113	0
OFI PARTENARIATS	19 999			329		329	282	0
SOCRAM	26 600			710		710	1 537	0
AFDM PRO	1 000			4		4	4	0
MATMUT PROTECTION JURIDIQUE	5 000			37		37	84	0
IMA	9 931			245		245	380	0
IMA G.I.E.	3 750			10		10	10	0
Total Prêts et titres de participation				2 143		2 143	3 616	0
CRÉANCES POUR DÉPÔTS ESPÈCES - ACCEPTATION								
Dépôts en espèces - Acceptation				197		197	197	0
Total Créances pour dépôts espèces				197		197	197	0
TOTAL DES PLACEMENTS				184 474	- 7 842	176 632	194 539	106 961

► État récapitulatif des placements

Nature des placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ Values Poten.N	+ Values Poten.N-1
Immeubles	12 269	4 611	8 093	3 482	3 202
Valeurs mobilières	169 865	169 681	182 633	12 953	15 655
VALEURS MOBILIÈRES RELEVANT DE L'ARTICLE R 332-19	107 591	107 406	114 119	6 713	10 294
Obligations	107 591	107 406	114 119	6 713	10 294
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0
AUTRES VALEURS MOBILIÈRES RELEVANT DE L'ARTICLE R 332-20	62 275	62 275	68 513	6 240	5 361
O.P.C.V.M. Monétaires	16 335	16 335	16 335	0	0
O.P.C.V.M. Monétaires Dynamiques	10 713	10 713	11 033	320	299
O.P.C.V.M. Taux Variable	13 553	13 553	14 231	678	828
O.P.C.V.M. Obligations convertibles	3 601	3 601	4 426	825	831
F.C.P.R. Infravia	1 650	1 650	1 909	259	105
O.P.C.V.M. Actions	16 422	16 422	20 580	4 158	3 297
Prêts et titres de participation	2 143	2 143	3 616	1 473	0
Dépôts en espèces reçus pour acceptation	197	197	197	0	0
TOTAL	184 474	176 632	194 539	17 908	18 857



Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des Assurances
270 impasse Adam Smith - CS 10100
34479 Pérols cedex



www.mutuelledesmotards.fr

Tél.. 0 825 129 129 (0,15 € TTC/min depuis un poste fixe)